

Master Sciences des Religions et Sociétés

Master co-accrédité avec l'EHESS



4 parcours :

Sciences sociales des religions

Histoire et historiographie des mondes juifs

Islam en contextes contemporains

Religions et laïcité dans la vie professionnelle et associative



ÉCOLE PRATIQUE
des HAUTES ÉTUDES

PSL 

2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU MASTER	3
Le Master Sciences des Religions et Sociétés de Paris Sciences Lettres Université (PSL), co-accrédité avec l'EHESS	3
Objectifs pédagogiques	3
Parcours proposés	3
Public visé	4
Tuteur	4
Débouchés professionnels	4
Laboratoires impliqués de l'EPHE – PSL et de l'EHESS	4
Lieux de la formation	4
Les plus de la formation	5
Processus de sélection.....	5
Responsables de la formation	5
ORGANISATION DES ÉTUDES	6
Durée des études	6
Maquette du parcours « Sciences sociales des religions »	6
Maquette du parcours « Islam en contextes contemporains ».....	7
Maquette du parcours « Histoire et historiographie des mondes juifs »	8
Maquette du parcours « Religions et laïcité dans la vie professionnelle ».....	9
Calendrier universitaire 2021-2022	10
Aménagement du cursus	10
Conditions d'assiduité.....	10
Le stage de professionnalisation.....	10
Contrôle des connaissances	11
L'équipe pédagogique du Master Sciences Des Religions et Sociétés	12
LES QUATRE ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER	15
Contacteur un enseignant-chercheur	15
Poser sa candidature.....	15
Valider son inscription administrative	15
Payer les droits d'inscription.....	15
AIDES FINANCIÈRES	18
Aides sociales (EPHE - PSL)	18
Aides aux projets d'initiatives étudiantes (EPHE - PSL)	18
Aides au terrain et autres (EHESS).....	18
PÉRIODE DE CÉSURE	19
CONTACTS	19
CHARTRE DU TUTORAT	20

PRÉSENTATION DU MASTER

Le Master Sciences des Religions et Sociétés de Paris Sciences Lettres Université (PSL), co-accrédité avec l'EHESS

Le master Sciences des Religions et Sociétés (SRS) de l'Université PSL est co-accrédité par l'EPHE - PSL et l'EHESS. La diversité et la richesse des enseignements dispensés dans ces deux établissements en font une formation de pointe unique en son genre.

C'est un master pluridisciplinaire qui croise les approches historique, sociologique, anthropologique, philosophique et juridique pour inviter à une perception d'ensemble de faits sociaux complexes. Les enseignements ont lieu à Paris et sur le Campus Condorcet.

Objectifs pédagogiques

Ce master, co-accrédité EPHE-EHESS, a pour but de donner aux étudiants, issus principalement de licence en sciences sociales et humaines, les fondements théoriques et méthodologiques nécessaires pour poursuivre une recherche doctorale ou s'engager dans la vie professionnelle (parcours RLV). A l'issue de cette formation les étudiants doivent :

- Connaître les grands enjeux et débats théoriques en matière de sciences des religions : historiographie et bibliographie des différents domaines étudiés, débats scientifiques et état de la recherche.
- Maîtriser les méthodes et les outils de la recherche en sciences des religions dans une perspective transdisciplinaire : approches du terrain, techniques de l'enquête, connaissance des archives.
- Acquérir une première spécialisation dans l'une des disciplines enseignées (anthropologie, histoire, sociologie, philosophie), par le suivi d'enseignements de spécialisation et la rédaction d'un mémoire de master susceptible de déboucher sur une recherche en vue d'un doctorat.

Parcours proposés

Depuis la rentrée de 2019, le master « Sciences des religions et Sociétés » (SRS) offre quatre parcours. Ces quatre parcours offrent des enseignements de tronc commun, notamment autour des enseignements d'initiation, mutualisables au sein de la mention SRS ou avec la mention « Civilisations, cultures et sociétés ». Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure. Dès la première année du master, en S1 et S2, l'étudiant doit choisir un enseignement spécialisé qui est généralement le séminaire du tuteur, c'est-à-dire l'enseignant-e-chercheur-e sous la responsabilité scientifique duquel ou de laquelle le travail est mené.

Le parcours « Sciences sociales des religions » (SSR) propose de donner aux étudiants des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de conduire une recherche de façon autonome dans le cadre d'un projet doctoral ou d'une autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. La formation vise à la constitution progressive d'un savoir et d'un savoir-faire à la fois spécialisé et ouvert.

Le parcours « Religions et Laïcité dans la vie professionnelle et associative » (RLV) propose aux étudiants une formation généraliste qui, tout en restant dans le cadre d'études universitaires de master, ouvre, non à la poursuite d'un doctorat ou d'une recherche scientifique, mais à différentes catégories de métiers dans la vie active. Cette voie comporte des enseignements communs avec le parcours SSR, mais s'appuie plus spécifiquement sur les ressources et l'encadrement de l'IREL (« Institut européen en sciences des religions », rattaché à l'EPHE - PSL) dans la gestion et l'organisation pédagogique. Les partenariats existants avec le monde socio-économique, à travers le suivi assuré par le tuteur de la recherche (coef. 1, 6 ECTS) de l'IREL, seront mieux mis en avant.

Les deux derniers parcours, « Islam en contextes contemporains » et « Histoire et historiographie des mondes juifs » ont été pensés dans une perspective de complémentarité. Le parcours sur l'Islam dans la mention SRS cherche à mettre en avant la place de l'Islam dans la société contemporaine ; de même, le parcours sur le monde juif met l'accent sur l'histoire religieuse du peuple juif à travers les siècles. Ces deux parcours laisseront également une place à des perspectives comparatistes.

Parcours	Responsable pédagogique	Courriel
Sciences sociales des religions	Séverine Mathieu	severine.mathieu@ephe.psl.eu
	Pierre-Antoine Fabre	pierre-antoine.fabre@ehess.fr
Religions et laïcité dans la vie professionnelle et associative	Stéphanie Laithier	stephanie.laithier@ephe.psl.eu
Islam en contextes contemporains	Dominique Avon	dominique.avon@ephe.psl.eu
	En cours de nomination	EHESS
Histoire et historiographie des mondes juifs	Judith Schlanger	judith.schlanger@ephe.psl.eu
	Sylvie-Anne Goldberg	sag@ehess.fr

Public visé

La mention est ouverte en priorité aux étudiants titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales (anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie). Elle suppose que le domaine de la licence de l'étudiant réponde à la formation choisie, et que son niveau effectif corresponde aux pré-requis des enseignements qu'il suivra. L'entrée en M2 nécessite un M1 dans l'une des disciplines citées supra.

Elle est également ouverte aux étudiants issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle. Un dossier de validation d'acquis (VA) en vue d'entrée dans le master devra être rempli au moment de l'inscription. Ce dossier de validation des acquis est soumis à la commission d'admission composée des responsables des parcours et du référent des stages, sous la présidence du responsable de la mention de master.

Tuteur

Le tuteur est choisi par l'étudiant – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS. Celle-ci comprend, outre des directeurs d'études et des maîtres de conférences, les chercheurs titulaires ou associés des équipes de recherche EPHE – PSL et EHESS

Le tuteur accompagne l'étudiant pendant tout son parcours. Il valide le formulaire d'inscription de l'étudiant par sa signature. Une fois la candidature acceptée, il signe la Charte du tutorat et en remet un exemplaire à l'étudiant. Il signe enfin la Fiche pédagogique de l'étudiant et son Projet de recherche en cas d'inscription en M2.

Au début de chaque semestre, il établit avec lui, au regard de son projet, la liste des UE auxquelles celui-ci participera. Il donne son avis sur une éventuelle réorientation. Il supervise les travaux effectués par l'étudiant dans le cadre de l'UE « maîtrise de l'expression scientifique ». Il définit avec lui le sujet de son mémoire dont il assure la direction et dont il organise la soutenance.

En cas de réorientation, il peut être procédé, avec l'accord de l'étudiant et du tuteur initial, au remplacement de celui-ci par un autre enseignant-chercheur.

Débouchés professionnels

Métiers de la recherche, de la culture, de l'édition, de l'enseignement, journalisme, ressources humaines, collectivités locales, médiateurs.

Possibilité de poursuite d'études dans les écoles doctorales de l'EPHE – PSL ou l'EHESS.

Poursuite d'études

Formation doctorale à l'EPHE – PSL ou à l'EHESS.

Laboratoires impliqués de l'EPHE – PSL et de l'EHESS

GSRL, CESOR, LEM, CRCAO, CEMS, IMAF, MII, CRH, CECMC, IISM, CMH, CEIAS, CHSIM, LAIOS, CESPRA, LAS, IISM.

Lieux de la formation

Paris, EHESS, EPHE – PSL, Campus Condorcet

Les plus de la formation

Master 1 : 60 ECTS répartis en 9 enseignements (dont un de langue) et un stage au S2 pour les trois premiers parcours et au S4 pour le parcours RLV ; Le tronc commun aux 4 parcours est composé des UE « Initiations aux connaissances fondamentales » (2 annuelles pour chacun des parcours).

En M2 : 60 ECTS répartis en 5 enseignements sous forme de séminaire et d'atelier méthodologique et d'un mémoire de recherche.

Processus de sélection

Sur dossier pour le M1 et M2.

Éléments du dossier de candidature : Diplôme de licence et de M1, relevé de notes, projet de recherche, lettre de motivation, CV, et accord du tuteur.

Responsables de la formation

Séverine Mathieu (EPHE – PSL) : severine.mathieu@ephe.psl.eu

Pierre-Antoine Fabre (EHESS) : pierre-antoine.fabre@ehess.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES

Durée des études

M1 : Une partie de la formation s'organise en un tronc commun d'enseignements obligatoires en anthropologie, philosophie, sociologie, histoire, durant les deux semestres S1 et S2. Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure.

Maquette du parcours « Sciences sociales des religions »

Responsables du parcours : Séverine Mathieu (EPHE – PSL), Pierre-Antoine Fabre (EHESS)

Master 1 - Semestre 1 (S1)	Master 1 - Semestre 2 (S2)
UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 1/4 Séminaire obligatoire (coef. 1, 6 ECTS, 24h) Philosophie : Introduction à la philosophie de la religion.	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 3/4 Séminaire obligatoire (coef. 1, 6 ECTS, 24h) Histoire : Introduction à l'histoire et à l'historiographie religieuse.
UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 2/4 Séminaire obligatoire (coef. 1, 6 ECTS, 24h) Sociologie : Approches et auteurs classiques en sociologie des religions.	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 4/4 Séminaire obligatoire (coef. 1, 6 ECTS, 24h) Anthropologie : Histoire et épistémologie de l'anthropologie des religions.
UE de langue vivante / FLE (coef. 1, 6 ECTS, 24h)	UE de professionnalisation Stage (coef. 1, 6 ECTS)
UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur. Séminaire recommandé : Approches transversales des objets et pratiques du religieux : par l'image (coef. 1, 6 ECTS, 24h)	UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur. Séminaire recommandé : Religions et pluralisme (coef. 1, 6 ECTS, 24h)
UE de spécialisation Séminaire du tuteur (coef. 1, 24h, 6 ECTS)	UE de spécialisation Séminaire du tuteur validé par la préparation d'un exposé oral ou d'un travail écrit dessinant les premiers contours de l'objet dont l'étude est envisagée pour le mémoire de M2 (coef. 1, 6 ECTS).
Sous-total = 30 ECTS	Sous-total = 30 ECTS
Master 2 - Semestre 3 (S3)	Master 2 - Semestre 4 (S4)
UE de spécialisation Séminaire de recherche du tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).	UE de spécialisation Séminaire de recherche du tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h)
UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE - PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).	
UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE - PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).	
UE de méthodologie Atelier méthodologique en sciences sociales des religions (coef. 1, 6 ECTS, 24h)	
UE de recherche Préparation du mémoire : état de l'art, bibliographie Suivi assuré par le tuteur de la recherche (coef. 1, 6 ECTS)	
Sous-total : 30 ECTS	Sous-total : 30 ECTS

Maquette du parcours « Histoire et historiographie des mondes juifs »

Responsables du parcours : Judith Schlanger (EPHE – PSL), Sylvie-Anne Golberg (EHESS)

- Il existe un autre parcours sur le judaïsme, « Histoire et culture des Juifs et du judaïsme : sources et patrimoine », dans la mention « Civilisations, cultures et sociétés ».
- Les UE d'initiation sont communes à ces deux parcours

Master 1 - Semestre 1 (S1)	Master 1 - Semestre 2 (S2)
<p>UE d'initiation à l'histoire des Juifs, I : sources et documents. Enseignement de tronc commun du parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	<p>UE d'initiation à l'histoire des Juifs, II : dynamiques pré-modernes, modernes et contemporaines Enseignement de tronc commun du parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>
<p>UE d'initiation aux connaissances fondamentales Enseignement de tronc commun de la mention (coef. 1, 6 ECTS, 24h) 1 séminaire à choisir parmi les deux séminaires de tronc commun de la mention : Sociologie, philosophie, présentant pour chaque discipline les questionnements fondamentaux ayant trait aux faits religieux.</p>	<p>UE d'initiation aux connaissances fondamentales. Enseignement de tronc commun de la mention (coef. 1, 6 ECTS, 24h) 1 séminaire à choisir parmi les deux séminaires de tronc commun de la mention : anthropologie, histoire, présentant pour chaque discipline les questionnements fondamentaux ayant trait aux faits religieux.</p>
<p>UE de langue vivante / FLE (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	<p>UE de professionnalisation Stage : (coef. 1, 6 ECTS)</p>
<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur parmi les enseignements reconnus dans le parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur parmi les enseignements reconnus dans le parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>
<p>UE de spécialisation Séminaire du tuteur, validé par note de maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique (coef. 1, 6 ECTS)</p>	<p>UE de spécialisation Séminaire du tuteur validé par la préparation d'un exposé oral ou d'un travail écrit dessinant les premiers contours de l'objet dont l'étude est envisagée pour le mémoire de M2 (coef. 1, 6 ECTS).</p>
Sous-total = 30 ECTS	Sous-total = 30 ECTS

Master 2 - Semestre 3 (S3)	Master 2 - Semestre 4 (S4)
<p>UE de spécialisation Séminaire de recherche du tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	<p>UE de spécialisation Séminaire de recherche du tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>
<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE – PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	
<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE – PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	
<p>UE de méthodologie Atelier méthodologique en sciences sociales des religions (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	
<p>UE de recherche Préparation du mémoire : état de l'art, bibliographie, Suivi assuré par le tuteur de la recherche (coef. 1, 6 ECTS)</p>	
Sous-total : 30 ECTS	Sous-total : 30 ECTS

Maquette du parcours « Religions et laïcité dans la vie professionnelle »

Responsable du parcours : Stéphanie Laithier (EPHE-IREL)

Master 1 - Semestre 1 (S1)	Master 1 - Semestre 2 (S2)
<p>UE d'initiation aux connaissances fondamentales. 3 cycles de cours du soir ou journées de formation EPHE/IREL, IISMM : introduction aux grandes traditions religieuses (1/4) (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	<p>UE d'initiation aux connaissances fondamentales. 3 cycles de cours du soir ou journées de formation EPHE/IREL, IISMM : introduction aux grandes traditions religieuses (2/4) (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>
<p>UE d'initiation aux connaissances fondamentales. Enseignement de tronc commun de la mention (coef. 1, 6 ECTS, 24h) 1 séminaire à choisir parmi les deux séminaires de tronc commun de la mention : Sociologie, philosophie, présentant pour chaque discipline les questionnements fondamentaux ayant trait aux faits religieux.</p>	<p>UE d'initiation aux connaissances fondamentales. Enseignement de tronc commun de la mention (coef. 1, 6 ECTS, 24h) 1 séminaire à choisir parmi les deux séminaires de tronc commun de la mention : anthropologie, histoire, présentant pour chaque discipline les questionnements fondamentaux ayant trait aux faits religieux.</p>
<p>UE de langue vivante / FLE (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur parmi les enseignements reconnus dans le parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>
<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur parmi les enseignements reconnus dans le parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	<p>UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur parmi les enseignements reconnus dans le parcours (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>
<p><i>UE de méthodologie</i> Faits religieux et société : problématiques actuelles (12 séances à l'IREL (coef. 1, 6 ECTS, 24h).</p>	<p>UE de méthodologie - Problématiques actuelles suite (8 séances à l'IREL) - Méthodes d'étude des faits religieux et techniques de rédaction, 3 demi-journées à l'IREL (coef. 1, 6 ECTS, 16h +8h)</p>
Sous-total = 30 crédits	Sous-total = 30 crédits
Master 2 - Semestre 3 (S3)	Master 2 - Semestre 4 (S4)
<p>UE d'approfondissement thématique 3 cycles de cours du soir ou journées de formation EPHE/IREL, IISMM : introduction aux grandes traditions religieuses (3/4) (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	<p>UE d'approfondissement thématique 3 cycles de cours du soir ou journées de formation EPHE/IREL, IISMM : introduction aux grandes traditions religieuses (4/4) (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>
<p>UE d'approfondissement thématique Religions et laïcité. Approche philosophique, historique et juridique (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	
<p>UE de spécialisation Séminaire choisi en accord avec le tuteur au choix parmi l'ensemble des UE de recherche de l'EPHE – PSL et de l'EHESS(coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	
<p>UE de méthodologie (6 crédits) : Problématiques actuelles : faits religieux et société : demi-journées et journées à l'IREL (approches anthropologique, sociologique et juridiques : sectes, interreligieux, gestion locale des questions religieuses) (coef. 1, 6 ECTS, 24h)</p>	
<p>UE de méthodologie Techniques de rédaction (demi-journées à l'IREL) (coef. 1, 3 ECTS, 12h)</p>	
<p>UE de langue / FLE Initiation ou mise à niveau pour une langue de communication scientifique (coef. 1, 3 ECTS, 12h)</p>	
Sous-total : 30 crédits	Sous-total : 30 crédits

Calendrier universitaire 2021-2022

Rentrée et début du 1^{er} semestre : lundi 27 septembre 2021

Fin du 1^{er} semestre : vendredi 4 février 2022

Début du 2^d semestre : lundi 7 février 2022

Fin du 2^d semestre : vendredi 10 juin 2022

Périodes de vacances

Noël : du vendredi 17 décembre 2021 au soir au lundi 3 janvier 2022 au matin

Hiver : du vendredi 25 février 2022 au soir au lundi 7 mars 2022 au matin

Printemps : du vendredi 23 avril 2022 au soir au lundi 9 mai 2022 au matin

Grand oral en M1 : Courant mai

Les dates de délibération des jurys seront communiquées sur les sites de l'EPHE – PSL et de l'EHESS

Aménagement du cursus

L'étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans. Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques et auprès du tuteur pédagogique. Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'école). Elles impliquent la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation des stages obligatoires, la remise des devoirs et la présence aux examens. Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité conditionne le passage en deuxième année de Master. Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

Le stage de professionnalisation

Le stage se fait sous la responsabilité d'un maître de stage. La validation du stage porte sur une durée minimale de 48 heures et maximale de 2 mois. L'étudiant doit faire une recherche active de stage. Des propositions de stage sont consultables sur le site de l'EPHE - PSL. Si l'étudiant a des difficultés pour trouver un stage, il sera guidé dans le choix par le référent des stages du master. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie avec le maître de stage. Il est encadré par une convention de stage qui garantit vos droits et définit vos devoirs (convention disponible sur votre environnement numérique de travail). Le choix du stage se fait en concertation avec votre tuteur dans différents types de structures : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), institution patrimoniale (musée par exemple), chantier de fouille. À l'issue de ce stage, le maître de stage remplira une grille d'évaluation et remettra un bref rapport au tuteur. La validation du stage est du ressort du jury de master qui disposera de la note du tuteur et de la grille d'évaluation du maître de stage. Le stage est de 6 crédits ECTS.

Si l'étudiant travaille en parallèle de ses études, et que l'emploi relève du domaine du master, le stage peut être effectué dans le cadre des activités professionnelles. Si l'emploi ne relève pas directement du domaine du master, il est possible toutefois d'être dispensé de la réalisation du stage en demandant auprès de la commission pédagogique du master une validation des acquis professionnels qui permettrait d'obtenir les ECTS de stage.

La durée du stage peut être étendue dans la limite maximale légale de 6 mois. L'extension du stage ne sera pas soumise à validation par des crédits ECTS mais pourra faire l'objet d'une annexe au diplôme. Si le stage dure plus de 2 mois, l'étudiant doit recevoir des gratifications de stage. À titre indicatif, le montant minimum de la gratification en 2021 était fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit $26 \text{ €} \times 0,15 = 3,9^* \text{ €}$ de l'heure de présence effective en stage. Aucune convention de stage ne sera validée pour des périodes postérieures au 31 août 2021.

Contrôle des connaissances

La notation se fait sur 20. Les ECTS correspondant aux UE et aux stages sont acquis dès lors que la note de l'étudiant est égale ou supérieure à 10.

Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors que l'étudiant a obtenu dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, l'étudiant se soumet à un contrôle de rattrapage organisé dans le cadre de cet enseignement et donnant lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la session de septembre.

S'il échoue une deuxième fois, l'étudiant doit suivre à nouveau l'UE concernée ou éventuellement, en choisir une autre après concertation avec son tuteur pédagogique.

Les notes sont transmises directement par les enseignants au secrétariat du master, par l'intermédiaire de la Fiche de validation des unités d'enseignement. Les étudiants doivent cependant vérifier que ces notes sont bien parvenues au secrétariat en temps et en heure. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant pour la recherche et, éventuellement, pour la préparation d'une thèse.

En M1

UE d'initiation et d'approfondissement

Il est attribué une note par UE. Cette note se fonde sur un travail écrit ou oral présenté par l'étudiant en cours de semestre (exposé, fiche de lecture analytique, essai d'une dizaine de pages, préparation d'une bibliographie critique, etc.). Elle prend aussi en compte l'assiduité de l'étudiant.

Maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique

- en S1 : l'étudiant valide les 6 crédits par un travail écrit d'une vingtaine de pages, sanctionnant ses capacités d'expression scientifique, corrigé par son tuteur.
- en S2 : l'étudiant doit présenter un mémoire d'étape dégageant et précisant les orientations du mémoire à préparer en deuxième année. Il doit obtenir au moins 10/20 à ce mémoire pour passer en M2.

Langue vivante

En M1, une langue vivante est obligatoire : le choix de la langue vivante est libre, à condition de valider l'UE dans un établissement conventionné avec l'EPHE – PSL ou l'EHESS.

La maîtrise d'une langue vivante étrangère (LVE) de communication scientifique étant requise pour l'obtention du master, les étudiants n'ayant pas cette maîtrise sont invités à suivre une mise à niveau, soit en anglais, soit en allemand. Pour les étudiants étrangers non francophones, la langue française est considérée comme langue de communication scientifique. La mise à niveau éventuelle se fait par les cours de français langue étrangère (FLE) dispensés à l'EPHE – PSL ou à l'EHESS. L'attribution du master est subordonnée, en fin de M2, à l'acquisition de la maîtrise de la langue concernée.

Passage de M1 en M2

La validation de toutes les UE permet le passage en M2. A l'EPHE – PSL, l'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis des tuteurs concernés ; elle n'est pas de droit. En revanche, elle n'est pas autorisée à l'EHESS.

En M2

Soutenance de mémoire de M2

La soutenance est une épreuve orale qui permet de replacer le travail écrit de l'étudiant dans un champ scientifique plus large.

L'étudiant doit remettre, au début du mois de juin ou de septembre, selon la date de soutenance retenue, un mémoire de quatre-vingt pages au minimum et en trois exemplaires, accompagné des attestations de validation des séminaires suivis.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes, dont le tuteur. La soutenance a lieu au cours de la première quinzaine de juin ou début septembre.

Pour le parcours RLV, ce mémoire peut se fonder sur le stage réalisé durant le M2. Il doit faire une cinquantaine de pages.

L'équipe pédagogique du Master Sciences des Religions et Sociétés

Aux enseignants-chercheurs EPHE – PSL et EHESL ci-dessous peuvent s'ajouter les chercheurs ou enseignants chercheurs (titulaires ou associés) des équipes de recherche EPHE – PSL et EHESL en fonction de leurs spécialités (voisur les sites des équipes de recherche correspondantes).

L'équipe pédagogique de l'EPHE - PSL

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
ARMINJON Constance	constance.arminjon@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Islam contemporain : histoire des doctrines et des courants de pensée
AVON Dominique	dominique.avon@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Islam sunnite
BELLIO Alfonsina	alfonsina.bellio@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Ethnologie religieuse de l'Occident contemporain
BRACH Jean-Pierre	jean-pierre.brach@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Histoire des courants ésotériques dans l'Europe moderne et contemporaine
BUTTERLIN Pascal	pascal.butterlin@ephe.psl.eu	EPHE UMR Orient et Méditerranée	Archéologie et anthropologie des espaces sacrés du Proche Orient ancien
CABANEL Patrick	patrick.cabanel@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Histoire et sociologie des protestantismes
CALAVIA SÁEZ Oscar	oscar.calavia-saez@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Anthropologie religieuse de l'Amérique Latine
DE FRANCESCHI Sylvio	sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Histoire
DELAPLACE Grégory	Gregory.delaplace@ephe.psl.eu	EPHE - PSL	Anthropologie du religieux
DELECROIX Vincent	vincent.delecroix@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Philosophie
GUTIERREZ-CHOQUEVILCA Andrea-Luz	andrea-luz.gutierrez-choquevilca@ephe.psl.eu	EPHE - PSL	Religions des indiens sud-américains : sociétés des basses terres
HERMAN Geoffrey	geoffrey.herman@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Judaïsmes antiques et littérature rabbinique classique
KEDZIERSKA MANZON Agnieszka	agnieszka.manzon@ephe.psl.eu	EPHE-CeMaf	Ethnologie religieuse de l'Afrique subsaharienne
KONTOUMA Vassa	vassa.kontouma@ephe.psl.eu	EPHE UMR Orient et Méditerranée	Christianisme orthodoxe
LAMBERT Jean-Luc	jean-luc.lambert@ephe.psl.eu	EPHE-CEMS	Courants religieux du monde russe et russisé (XVIII ^e -XXI ^e siècles)
MATHIEU Séverine	severine.mathieu@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Sociologie des religions et de l'éthique
NORDMANN Sophie	sophie.nordmann@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Philosophie juive contemporaine
PELLETIER Denis	denis.pelletier@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Histoire et sociologie du catholicisme contemporain
PEPERSTRAETE Sylvie	sylvie.peperstraete@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Religions en Mésoamérique
PORTIER Philippe	philippe.portier@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Histoire et sociologie des laïcités
SAINT-MARTIN Isabelle	isabelle.saint-martin@ephe.psl.eu	EPHE - PSL	Histoire de l'art. Arts visuels et christianisme
SALAYMEH Lena	lana.salaymeh@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Doctrines du sunnisme classique

VAPNARSKY Valentina	valentina.vapnarsky@ephe.psl.eu	EPHE-LAS	Anthropologie linguistique du religieux
ZUBER Valentine	valentine.zuber@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Religions et relations internationales

L'équipe pédagogique de l'EHESS

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
AUBIN-BOLTANSKI Emma	aubin@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie, Histoire, Politique
BARRY Laurent	laurent.barry@ehess.fr	EHESS-LAS	Ethnologie
BERAUD Céline	celine.beraud@gmail.com	EHESS-Césor	Sociologie, genre et religion
BERGER Laurent	berger@ehess.fr	EHESS-LAS	Anthropologie, Sociologie
BOIVIN Michel	michel.boivin@ehess.fr	EHESS-CEIAS	Histoire, Anthropologie historique
BOURETZ Pierre	bouretz@ehess.fr	EHESS-Césor	Philosophie, Sciences politiques
BOUTRY Philippe	phboutry@wanadoo.fr	EHESS-Césor	Histoire contemporaine
BOZARSLAN Hamit	bozarsla@ehess.fr	EHESS-IISMM	Histoire, Sciences politiques
BURESI Pascal	pascal.buresi@ehess.fr	EHESS-IISMM	Histoire du Maghreb, médiéval
CAPONE Stefania	stefania_capone@yahoo.com	EHESS-CéSor	Anthropologie
CIUCU Cristina	cristina.ciucu@ehess.fr	EHESS-CRH/ CEJ	Histoire, Études juives
DAKHLIA Jocelyne	dakhlia@ehess.fr	EHESS-CRH	Anthropologie, Histoire
DELAGE Rémi	delage.remi@gmail.com	CNRS-CEIAS	Anthropologie
DUHAMELLE Christophe	christophe.duhamelle@ehess.fr	EHESS-CRH	Histoire allemande
ELBOUDRARI Hassan	hassan.elboudrari@ehess.fr	EHESS-CRH/ CHSIM	Anthropologie, Histoire
FABRE Pierre-Antoine	pierre-antoine.fabre@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire et anthropologie historique des pratiques spirituelles
FICQUET Éloi	eloi.ficquet@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie, Histoire, Philologie
GOLDBERG Sylvie-Anne	sag@ehess.fr	EHESS-CRH/ CEJ	Histoire
GÖLE Nilüfer	gole@ehess.fr	EHESS-CADIS	Sociologie
HERMON-BELOT Rita	rhbelot@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire, Sociologie
HEYBERGER Bernard	bernard.heyberger@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie
HILLE Marie-Paule	marie-paule.hille@ehess.fr	EHESS- CECMC	Anthropologie, Histoire, Philologie
IOGNA-PRAT Dominique	dominique.iogna-prat@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire, Sociologie, Philosophie
KRIEGEL Maurice	kriegel@ehess.fr	CNRS LAS- EHESS	Études juives
LUCA Nathalie	luca@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie, Sociologie
MADINIER Rémy	remy.madinier@ehess.fr	EHESS-CASE	Histoire
MAHIEDDIN Emir	emir.mahieddin@ehess.fr	CNRS-Césor	Anthropologie
MICHEL Patrick	patrick.michel@ens.fr	EHESS-CMH	Sociologie, Sciences politiques
MIRAN-GUYON, Marie	marie.miran@ehess.fr	EHESS-IMAf	Anthropologie, Histoire
MOHAMMAD-ARIF Aminah	aminah.mohammad-arif@ehess.fr	CNRS-CEIAS	Anthropologie politique, Sociologie
MOULINE Nabil	nabil.mouline@cnrs.fr	CNRS	Histoire
MUCHNIK Natalia	natalia.Muchnik@ehess.fr	EHESS-CRH	Histoire

ODORICO Paolo	byzance@ehess.fr	EHESS-CEBN-HESEE,	Histoire
POUJEAU Anna	anna_poujeau@hotmail.com	EHESS-Césor	Anthropologie
RONCONI Filippo	filippo.ronconi@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire, Études byzantines
STEPANOFF Charles	charles.stepanoff@ephe.psl.eu	EHESS-LAS	Religions de l'Asie septentrionale
TOUATI Houari	touati@ehess.fr	EHESS-CHSIM	Anthropologie historique

Autres enseignants

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
CHARLEUX Isabelle	isacharleux@orange.fr	GSRL	Histoire de l'art, anthropologie
DIANTEILL Erwan	erwan.dianteill@parisdescartes.fr	Université Paris V /Césor	Anthropologie, Sociologie
DUDOIGNON Stéphane	dudoignon@aol.com	CNRS au GSRL	Histoire, anthropologie, linguistique, spécialiste de l'ex-URSS
FATH Sébastien	sebastienfath@sfr.fr	CNRS au GSRL	Histoire du protestantisme évangélique
FER Yannick	yannick.fer@ens.fr	CNRS-CEMS	Sociologie
TANK Sébastien	sebastien.tank@ehess.fr	CESOR	Sociologie
TOCHEVA Detelina	tocheva.detelina@gmail.com	GSRL	Anthropologie
VATE Virginie	virginie.vate@cnrs.fr	GSRL	Anthropologie

LES QUATRE ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER

Contacteur un enseignant-chercheur

Pour pouvoir s'inscrire au master « Sciences des religions et Sociétés », les étudiants doivent obtenir l'accord d'un enseignant-chercheur du master travaillant dans le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser et acceptant de les encadrer en tant que tuteur. Pour obtenir cet accord, les étudiants pourront à tout moment de l'année contacter les tuteurs potentiels dont la liste est donnée sur le site du master et des parcours de la mention. Ils présenteront très succinctement leur cursus, leurs motivations et le projet de recherche envisagé. L'inscription en M2 est soumise à la présentation d'un projet de recherche plus étoffé (4 à 6 pages).

Poser sa candidature

Les candidatures peuvent être déposées en ligne soit sur le site de PSL, soit sur le site de l'EHESS. Un accusé de réception sera envoyé dès que le dossier complet aura été soumis. Un second accusé sera ensuite envoyé une fois la conformité de l'ensemble du dossier (informations, pièces jointes) vérifiée et validée par le service des admissions.

La commission de recrutement se réunira en juillet et en septembre. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur motivation, de leur projet professionnel, et de leur projet de stage ou de recherche.

Valider son inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente:

Réinscription : à l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire et dès que l'étudiant a pris connaissance de son admission en année supérieure ou de son redoublement, il devra se réinscrire.

Payer les droits d'inscription

En amont de l'inscription administrative l'étudiant doit s'acquitter de la CVEC

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 92€ en 2021/2022. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectue en ligne.

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription sont de 243 €, ils se décomposent en :

- droits de diplôme ;
- droits de bibliothèque ;

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3770 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE - PSL, décide de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 243 €. Le conseil d'administration de l'EHESS du 28 juin 2019 décide également d'appliquer l'exonération partielle des droits d'inscription sous les mêmes conditions.

Modes de paiement

À l'EPHE - PSL :

Par mesure de sécurité sanitaire, les paiements sur place (espèces, chèques, CB) ne sont plus acceptés. Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE - PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

À l'EHESS :

Carte bancaire : Paiement en ligne lors de l'inscription administrative. Paiement sur place à l'agence comptable 54 boulevard Raspail.

Chèque bancaire libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESS. Envoi par courrier à : EHESS – Service de la scolarité – Bureau A837 – 54 boulevard Raspail 75006 Paris. Dépôt sur place au Service des inscriptions – Bureau A837 – 54 boulevard Raspail (le régime de sécurité sociale étudiante sera définitivement supprimé à compter de la rentrée 2019, il n'y aura donc plus de cotisation à payer)

Formation continue

Si la formation est financée partiellement ou en totalité par un employeur ou par un organisme financeur, l'étudiant doit prendre contact avec le service de la formation continue, par courriel :

EPHE – PSL : formation.continue@ephe.psl.eu

EHESS : cerclesdeformation@ehess.fr

Les tarifs et les modalités d'inscription doivent être demandés auprès des établissements.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE – PSL, le CA du 27 juin 2019 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE- PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE - PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE - PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

En ce qui concerne l'EHESS, le CA du 28 juin 2019 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EHESS lors du paiement de l'inscription administrative.

- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EHESS pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer une demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour l'année universitaire 2021-2022.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Le régime de la sécurité sociale étudiant disparaît au 31 août 2021. À cette date, tous les étudiants précédemment rattachés à une mutuelle étudiante pour leur sécurité sociale seront automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation. Les mutuelles étudiantes, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

AIDES FINANCIÈRES

Aides sociales (EPHE – PSL)

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour demander une aide financière ponctuelle à l'EPHE - PSL. Cette aide est financée par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant. Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes (EPHE – PSL)

L'EPHE - PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment des projets de culture (artistique, diffusion scientifique ou générale), des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante... ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE - PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considéré comme un plus dans le cadre des formations en étant présenté en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

Aides au terrain et autres (EHESS)

Le master Sciences des religions et sociétés offre à ses étudiants la possibilité d'une aide financière leur permettant de se rendre sur leur terrain de recherche. Cette aide ne peut être proposée qu'aux étudiants du master inscrit administrativement à l'EHESS. Le séjour doit être effectué entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre de l'année en cours. La somme allouée permet de couvrir tout ou partie des frais de transport et d'hébergement.

D'autres aides peuvent être proposées aux étudiants en master (bourses gérées par le CROUS, aides à la mobilité internationale) : se renseigner auprès du Service de scolarité (scolarite@ehess.fr) et du Service de l'information et de la mobilité internationale des étudiants (simi@ehess.fr). Il est également recommandé de consulter régulièrement le site internet de l'EHESS, rubriques « Appels étudiants ».

PÉRIODE DE CÉSURE

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi, faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif...). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS qui va prendre sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE ou du secrétariat du master) et/ou le conseil pédagogique de la formation. Cette demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une période de césure à un étudiant s'il considère que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS délivrant un diplôme national. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit.

CONTACTS

Gestionnaire des parcours SRS

Céline Richer, EPHE – PSL : mastershs@ephe.psl.eu

Ninga Ahmed Affandi, EHESS : sdr@ehess.fr

Responsables scientifiques de la mention SRS

Séverine Mathieu, EPHE – PSL : severine.mathieu@ephe.psl.eu

Pierre-Antoine Fabre, EHESS : pierre-antoine.fabre@ehess.fr

Bureau de la vie étudiante

Laurent Tessier, EPHE – PSL :

vieetudiante@ephe.psl.eu

EHESS : mission-vie.etudiante@ehess.fr

Formation continue

Nathalie Person, EPHE – PSL : formation.continue@ephe.psl.eu

EHESS : cerclesdeformation@ehess.fr

CHARTRE DU TUTORAT

CHARTRE DU TUTORAT (MASTER SHS)

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur. Elle figure dans le dossier d'inscription de l'étudiant. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et transmise au service de la scolarité, au plus tard lors de la remise de la première fiche pédagogique semestrielle remplie par l'étudiant.

CHOIX PÉDAGOGIQUES

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, le choix des enseignements est validé par le tuteur. La fiche pédagogique est signée à la fois par le tuteur et l'étudiant. Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique de la spécialité concernée et à la personne compétente du service de la scolarité.

Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité.

Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable de spécialité de son indisponibilité en cas d'absence prolongée.

L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstancielles, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité.

Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

PROCÉDURES DE MÉDIATION

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable de spécialité qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

APRÈS LE MASTER

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école.

Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date :

L'étudiant (nom, prénom)

Tuteur (nom, prénom)

CHARTRE DU TUTORAT (EHESS)



ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Chaque étudiant·e de Master de l'EHESS est encadré par un tuteur ou une tutrice durant son année de M1, un directeur ou une directrice durant son année de M2. Afin de clarifier les responsabilités de chacune des parties signataires, cette charte du tutorat doit être retournée au secrétariat de la formation en même temps que la fiche individuelle de validation des séminaires.

Le tutorat/la direction consiste à conseiller l'étudiant·e dans le choix des séminaires et des enseignements en suivant attentivement les recommandations qui figurent dans la brochure de la formation et à assurer la coordination avec les membres de l'équipe pédagogique impliqués dans la formation.

Pour assurer un tutorat/une direction, il est nécessaire d'être habilité pour cette fonction par le conseil pédagogique de la formation qui établit chaque année une liste d'enseignant·e·s qui peuvent encadrer des masters dans la formation.

Idem, de ne pas encadrer un nombre excessif d'étudiant·e·s, de manière à assurer un suivi pédagogique du travail dans des conditions satisfaisantes (il est recommandé de ne pas dépasser cinq masters encadrés par année ; des aménagements sont possibles dans les cas de double tutorat).

L'étudiant·e suit assidûment les enseignements de sa formation sauf dérogation exceptionnelle qui sera accordée par l'enseignant·e qui assure le tutorat/la direction et validée par le Conseil pédagogique

Le tutorat/la direction s'accompagne d'au moins quatre réunions dans l'année : au moment de l'inscription ; à la fin du premier semestre ; et à deux reprises à l'occasion de la préparation des mémoires, projets, etc.

- a. Lors de ces rendez-vous, les différentes étapes de la production du mémoire doivent être élaborées conjointement et en accord avec les recommandations spécifiques à chaque formation.
- b. Les dates et horaires de rendez-vous fixés conjointement doivent être respectés par les deux parties.

L'enseignant·e qui assure le tutorat/la direction rappelle à l'étudiant·e :

- que le plagiat est sévèrement sanctionné ;
- qu'il est indispensable de consulter la brochure de la formation et de respecter le calendrier portant sur la date de remise des travaux.

Idem, demande à l'étudiant·e de s'inscrire au cours de français langue étrangère (FLE) si sa compétence en langue française est estimée insuffisante pour la conduite de l'enquête ou la réalisation du mémoire ; un certificat d'assiduité est alors exigé en fin d'année.

Nom de l'étudiant·e :	Nom de l'enseignant·e qui assure le tutorat/la direction :	Le/la responsable pédagogique de la formation :
Date et signature :	Date et signature :	Date et signature :



ÉCOLE PRATIQUE
des HAUTES ÉTUDES

PSL 

Les Patios Saint-Jacques, 4-14, rue Ferrus, 75014 Paris – Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20

www.ephe.psl.eu



Avec le soutien de

